

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2024 A 19H00**

Présents : DESTREM Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, ALLANIC Christian, JOANNON Yohann, DANHYER David

Absents excusés : CHRISTIAENS Thierry donne pouvoir à Christian LEMOINE
SAISSI-HASSANI Roxane donne pouvoir à Yohann JOANNON

Secrétaire de séance : DESTREM Philippe
Formant la majorité des membres en exercice Le Maire

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

Début de la séance 19 heures.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 avril 2024
Voté pour à l'unanimité.
2. Situation du contrat de colocation du logement meublé, logement sis rue Eloi Tresserres Gite Dalhia à destination d'un usage d'habitation, dont le bail a été signé en date du 1 juillet 2023 ; Présentation par Monsieur le Maire de l'historique du conflit, loyers impayés, de tous les courriers amiables et recommandés envoyés afin de trouver une solution amiable, restés sans réponse.
Action permettant le recouvrement des loyers dus et la récupération du logement Gite Dalhia par la commune.
Voté pour à l'unanimité.
3. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à saisir Maître Dorothee BOYER-PAILLARD pour procéder à la constitution et au suivi du dossier en tant qu'avocat dans l'affaire opposant Messieurs PLANTIER Fabrice et BOIRAL Serge à la commune mais aussi pour défendre les intérêts de la commune et intenter toutes les procédures adéquates pour cette même affaire.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à désigner Maître URBANCYK, commissaire de justice intervenant dans l'affaire opposant Messieurs PLANTIER Fabrice et BOIRAL Serge à la commune.
Voté pour à l'unanimité.
4. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour l'affaire opposant Messieurs PLANTIER Fabrice et BOIRAL Serge à la commune.
Voté pour à l'unanimité.
5. Recouvrement des sommes dues et action en justice dans l'affaire opposant Messieurs PLANTIER Fabrice et BOIRAL Serge à la commune, au regard des sommes dues, de la longueur, du coût et de la complexité de la procédure, le Conseil Municipal n'approuve pas le recouvrement des sommes dues dans cette affaire.
Voté pour à l'unanimité
6. Convention de servitude pour signalisation routière sur un terrain privé (propriété de Mme Julia Mac Laren). Cette convention engage la Commune à l'entretien du morceau de la parcelle B0488 sur laquelle sont implantés des panneaux de signalisation et la potence.
Voté pour à l'unanimité.



Questions diverses :

- Recrutement en convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion, d'un agent communal, en remplacement de Mr Placide Llamas durant son congé d'accident de travail (environ 1 mois).
- Discussions et échanges d'avis sur l'éventuelle installation d'une épicerie de village à Caramany. Une étude sera faite sur les difficultés de trouver un local central dans le centre bourg.
- Mathieu de Cassagnes (marchand de pizza) s'est entendu avec Christophe Corbin (Bar, locataire d'une partie de la place) pour le stationnement et la vente de pizza une fois par semaine.
- Discussion sur le devenir de l'Auberge du Grand Rocher. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à la recherche le plus rapidement possible d'un nouveau gérant.
Certaines propositions sont apparues : Comme celle de se renseigner auprès de la Chambre des Métiers ou Commerce ou un organisme « SOS Villages ? »
- Un point a été fait sur l'enquête actuellement menée par deux élus afin d'optimiser au maximum l'utilisation des conteneurs poubelles Verts et Jaunes dans le village.

Fin de la séance 21 heures.



Le Maire

Christian LEMOINE



Le Secrétaire de séance

Philippe DESTREM